NOTE TECHNIQUE

Dans le cadre du projet de Plan de Déplacement de Paris (PDP), en 2006, l'Apur a estimé le déficit en stationnement résidentiel nocturne à Paris, en lien avec la Direction de la Voirie.

L'indicateur retenu mesure l'adéquation entre le nombre de places de stationnement disponibles la nuit et le nombre de voitures à la disposition des ménages parisiens. Il a été estimé à différentes échelles géographiques et cartographiés.

Il est important de noter que les données disponibles sont parfois anciennes.

L'estimation réalisée par l'Apur est fondée sur les données suivantes :
- le nombre d'automobiles à la disposition des ménages (Recensement Général de la Population 1999). Pour les ménages déclarant 2 voitures ou plus, le nombre de voiture a été pris égal à 2.
- le nombre de places de stationnement privé déclaré dans le fichier de la Taxe d'Habitation de la DGI et daté de 2004. Ce fichier déclaratif présente des écarts par rapport à la réalité, mais demeure cependant la source la plus fiable à Paris pour estimer le nombre de places de stationnement privées résidentielles. Cependant, toutes les places ne sont pas assujetties à la taxe, par exemple lorsqu'elles se situent à plus d'1 km du domicile.
- l'offre de stationnement sur voirie issue du référentiel stationnement 2003 de la Direction de la Voirie et des Déplacements. En période nocturne, l'ensemble des places de stationnement licite ont été comptabilisées. Depuis 2003, les réaménagements de l'espace public (mise aux normes pompiers des voies, installation des stations Vélib', élargissement de trottoirs) et l'évolution de la réglementation ont entraîné des ajustements locaux,
- l'offre dans les parcs de stationnement et les garages commerciaux et la part utilisée par les résidents, issue de fichiers 2006 établis par la Direction de la Voirie et des Déplacements. Ils reposent sur des enquêtes de terrain et des estimations.

Différentes cartographies ont été réalisées sur la base de cet indicateur :
- **au quartier** : cette carte a été présentée lors des réunions de concertation sur le projet de PDP dans les arrondissements.
- **à l'IRIS** (îlots regroupés pour l'information statistique). Cette carte brute est assortie d'un chiffrage indicatif du déficit ou de l'excédent en places de stationnement la nuit par rapport aux voitures des ménages à l'intérieur de l'IRIS. Non diffusée, elle constitue un document de travail à usage interne pour l'Apur et la Ville de Paris. A l'échelle très fine de l'IRIS, les données utilisées, parfois incertaines ou anciennes, sont sujettes à caution. Elles supposent une adéquation locale très fine entre l'offre et la demande. Elles ne peuvent pas décrire les pratiques souvent complexes des résidents en matière de stationnement, entraînant parfois un stationnement déporté par rapport au domicile (rareté de l'offre, disponibilité réduite dans des quartiers mixtes d'emplois ou de loisirs, coût moindre du stationnement en périphérie, ...).
- **sous la forme d'une schématisation des secteurs déficitaires**. Pour réduire la précision peut-être trompeuse de la carte à l'IRIS, cette carte délimite de manière indicative des secteurs de déficit en stationnement résidentiel nocturne. Elle a été utilisée lors du projet de modification du plan Local d'Urbanisme de Paris que vous évoquez.

Une actualisation des bases de données sur le stationnement en lien avec la Direction de la Voirie est en cours. Cette étude figure au programme de travail 2010 de l'Atelier. Pour la disposition de voitures par les ménages parisiens, des données plus récentes du recensement de la population ont été récemment mises en ligne sur le site de l'INSEE, cet été pour les arrondissements, en décembre pour les IRIS.

APUR • 17 boulevard Morland 75181 Paris Cedex 04 • tél. (33) 01 42 71 28 14 - (33) 01 42 76 22 58 télécopie (33) 01 42 76 24 05
e.mail: apur@apur.org • site web: www.apur.org
association loi 1901 • SIRET 784 237 539 00019 • APE 7111Z • identifiant TVA: FR36784237539